

Compte rendu de la réunion de modernisation du 19 novembre 2001

Premier point :

signature d'un « accord groupe Dauphiné Libéré »

Pour la CGT, les doutes étant levés sur la légalité de cet accord après consultation de notre avocat et dans un souci de ne pas bloquer les négociations, la signature devenait possible.

Parallèlement, nous avons demandé le déroulement futur des réunions et le moment du dépôt des plans social et économique auprès de la Direction Départementale du Travail.

Avant même que la Direction nous réponde, la CFDT est intervenue, déclarant avoir contacté son avocat le week-end dernier, qui aurait décelé une ambiguïté dans cet accord.

Surprise générale ! Ce syndicat, qui avait approuvé le texte dès la première lecture (avec l'aval de son avocat), ne le comprenait plus.

Le temps que la Direction leur explique cet accord, la délégation CGT s'est retirée momentanément. Trente minutes plus tard, la Direction nous a rappelés pour la poursuite des discussions.

La CGT a reposé ses questions initiales, à savoir : *le déroulement futur des réunions et le moment du dépôt des plans social et économique auprès de la Direction Départementale du Travail.*

Réponse de la Direction :

- Courant novembre : première consultation des C.E. sur les plans social et économique. (Comme la loi le préconise, une demande d'expertise comptable sera déposée)
- Trois semaines plus tard, deuxième réunion obligatoire des C.E. pour modifications éventuelles des plans.

En parallèle, les négociations avec les organisations syndicales se poursuivront pour aboutir à un accord global de modernisation si possible aux alentours du 15 janvier 2002.

- Un troisième et ultime C.E. aura lieu le 31 janvier 2002 pour « consultation pour avis des élus sur le projet de signature des plans social et économique »

(Si toutefois un accord global n'était pas trouvé à cette date, possibilité de différer le dépôt des plans social et économique).

Toutes les parties ont signé cet accord, le SNJ inscrivant une réserve au-dessus de sa signature.

Second point :

négociation sur le contenu du Plan Economique proposé par la Direction

Malheureusement, mais c'est un constat, seule la CGT parmi les syndicats présents avait des modifications conséquentes à soumettre.

Le but de nos modifications étant de ne pas nous enfermer mutuellement.

Les conséquences de l'accord signé ce jour :

Depuis le début des négociations, à chaque fois que nous voulions aborder les vrais problèmes de modernisation (fonctionnement, effectifs, matériel etc...) l'ensemble de nos partenaires revenaient sur ce qui était l'essentiel pour eux : le plan social (F.N.E., guichets, etc...)

Cette situation nous a empêchés d'avancer sur les vrais sujets de la modernisation.

Pour pouvoir prospérer sur les négociations qui vous intéressent, nous avons accepté de traiter d'abord les plans économique et social afin de dégager la discussion.

Maintenant nous allons pouvoir négocier sur la modernisation et ses conséquences réelles :

- **quel journal pour demain ?**
- **quel rôle pour chacun au sein du D.L. ?**

Nos commentaires

- Sans polémique, il nous semble que les autres syndicats prennent les dossiers à la légère alors que ces négociations engagent l'avenir des salariés.
- Quant à nous, nous essayons de prendre toutes les garanties, autant pour les salariés qui veulent rester que pour ceux qui veulent partir. Cependant, pour certains cela s'appelle « bloquer les négociations ».
- Nous continuerons, dans un souci de transparence, de communiquer l'avancée des négociations lors de réunions d'information et par voie d'affichage.

Mardi 20 novembre 2001

SECTEUR COMMUNICATION C.G.T.